



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/67**
Nouvelle dénomination de la Médiathèque du « Carré d'Art »

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)

M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance



OBJET : NOUVELLE DÉNOMINATION DE LA MEDIATHEQUE DU CARRE D'ART

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de renommer la Médiathèque du Carré d'Art sise 2 rue des Bois,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : M. MILOSEVIC

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

DECIDE De renommer « **Médiathèque** Raymond Aron » la structure anciennement nommée « Le Carré d'Art » sise 2 rue des Bois.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

